



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES STAGES SPORTS LOISIRS

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les stages sont organisés à la semaine du lundi au vendredi inclus

La présence du stagiaire est obligatoire pour tous les jours de la semaine et à l'ensemble des activités.

La participation financière pour la semaine complète (4 à 6 jours) est forfaitaire et payable au moment de l'inscription en général 3 semaines avant le début des stages.

L'annulation ou l'interruption d'un stage peut être décidée par le Maire en cas d'épidémie ou d'impossibilité d'assurer le fonctionnement des activités en toute sécurité.

Seules les absences pour accident ou maladie, justifiées par un certificat médical, peuvent faire l'objet d'un remboursement au prorata de la durée d'absence.

Les plannings d'activités peuvent être modifiés en fonction des conditions météorologiques, de sécurité d'encadrement ou de transport.

Chaque activité doit se faire avec une tenue de sport adaptée. Les activités intérieures nécessitent obligatoirement une paire de chaussures de sport propre (une paire pour l'extérieur et une paire pour l'intérieur). En cas d'activités extérieures en périodes estivales il est obligatoire de porter un chapeau ou casquette et de prévoir de la crème solaire.

Chaque enfant doit apporter sa gourde ou sa bouteille d'eau bien identifiée.

II. HORAIRE DES STAGES

A) MATINÉE

8H00-9H00 : Accueil
9H00 : Début des activités de groupe
11H30 : Fin des activités de groupe

B) MIDI

12H15 : Repas
13H15 : Temps libre surveillé

C) APRÈS-MIDI :

14H00 : Début des activités de groupe
16H30 : Fin des activités de groupe - Goûter
18H00 : Fermeture des stages sport loisirs

REGLEMENT INTERIEUR DES STAGES SPORTS LOISIRS

Les jeunes inscrits aux « Stages Sports Loisirs » doivent obligatoirement y être présents de 9H00 à 17H00. L'arrivée du matin s'échelonne de **8H00 à 9H00**.

Les parents qui le souhaitent peuvent, après avoir rempli une autorisation parentale, permettre à leur enfant de quitter seul les stages à la fin des activités, soit environ 17H00.

A la clôture des stages, soit 18H00, les enfants regagnent leur domicile. Les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant parte seul doivent le signaler à l'organisateur en indiquant le nom et les coordonnées des personnes habilitées à reprendre l'enfant à 18H00.

III. RESPONSABILITÉS :

A leur arrivée sur le lieu d'accueil, les stagiaires doivent immédiatement se faire pointer. Dès lors, ils sont placés sous la responsabilité des éducatrices et éducateurs du stage.

La Ville n'est en aucun cas responsable des pertes, vols ou dégradations d'objets personnels pendant le déroulement des stages

Un questionnaire médical est à renseigner au moment de l'inscription :

Si le stagiaire a répondu « NON » à toutes les questions, la fourniture du certificat médical n'est pas obligatoire.

Si le stagiaire a répondu au moins une fois « OUI » au questionnaire médical, les parents sont tenus de fournir avant le début du stage un **certificat médical** attestant de l'aptitude de l'enfant à exercer plusieurs activités physiques sportives.

Les parents doivent également communiquer les coordonnées de leur compagnie d'assurance avec le n° de police.

Pour les activités aquatiques organisées en milieu naturel **un brevet de natation de 25m avec immersion** est obligatoire.

IV. MALADIES ET ACCIDENTS

En cas de maladie subite ou d'accident ne nécessitant pas l'intervention des services de secours, le responsable du stage peut demander aux parents de venir chercher leur enfant en cours de journée.

Si son état de santé le nécessite, le stagiaire sera transporté par les services d'urgence à l'Hôpital le plus proche.

Les frais occasionnés par l'hospitalisation sont à régler par la famille. Un rapport et une déclaration d'accident seront établis par l'équipe d'encadrement pour transmission aux compagnies d'assurance de la Ville d'une part et de la famille d'autre part.

Aucun médicament ne sera administré aux stagiaires par l'encadrement. D'une façon générale, la possession et la prise de médicaments sont interdites pendant le déroulement des stages sports loisirs et ce, conformément à l'article L 483 1 du Code de la Santé Publique (sauf cas exceptionnels validés par la direction et sur présentation d'un certificat médical).

REGLEMENT INTERIEUR DES STAGES SPORTS LOISIRS

A titre exceptionnel, et sur présentation d'un certificat médical, le stagiaire peut être exempté d'une ou de plusieurs activités.

Seules les absences pour accident ou maladie, justifiées par un certificat médical, peuvent faire l'objet d'un remboursement au prorata de la durée d'absence.

V. DISCIPLINE

Les stagiaires sont tenus de respecter les consignes suivantes :

- être poli et respectueux de l'équipe d'encadrement
- avoir une attitude correcte avec les autres jeunes
- respecter les règles de sécurité qui leur sont données
- respecter les locaux et le matériel. En cas de dégradation volontaire faite par un stagiaire, les parents seront immédiatement avisés et la réparation du préjudice sera à leur charge.
- respecter les horaires d'arrivée et ne pas quitter le stage avant 18H00 sans autorisation parentale.
- ne pas fumer ni consommer d'alcool ou de produits prohibés pendant le déroulement du stage.
- la détention de téléphones portables, tablettes, objets précieux est interdite ainsi que la possession d'armes, d'objets ayant l'apparence d'une arme ou de tout objet susceptible de constituer une arme dangereuse pour la sécurité publique.

VI. SANCTIONS

En cas de manquement à ce règlement, un avertissement motivé sera adressé à la famille. S'il y a récidive ou en cas de faute grave, la sanction pourra aller jusqu'à l'exclusion partielle ou définitive du stagiaire.

VII. RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR DES STAGES SPORTS LOISIRS

L'acceptation du présent règlement se fait au moment de l'inscription par validation du formulaire.

ANNEXE N°1

Questionnaire de santé

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport: c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille ? Un garçon ? Ton âge ? ans

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON		OUI	NON
Depuis l'année dernière			
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?			
As-tu été opéré(e) ?			
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?			
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?			
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?			
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?			
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?			
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?			
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?			
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?			
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?			
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?			
Depuis un certains temps (plus de 2 semaines)			
Te sens-tu très fatigué(e) ?			
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?			
Sens-tu que tu as moins faim ? Que tu manges moins ?			
Te sens-tu triste ou inquiet ?			
Pleures-tu plus souvent ?			
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?			
Aujourd'hui			
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?			
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?			
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?			
Question à faire remplir par tes parents			
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?			
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?			
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)			



Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.